



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 1
Votants : 15
Absent : 1

Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 2
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR - Romain CHARDON - Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO - Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU - Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D06 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Ministre de la Défense, par circulaire du 26 octobre 2001, a mis en place un réseau de correspondants dans chaque commune.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation et est, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

M. le Maire propose la candidature de M. Guy CAMON

M. Patrick NARDOU propose également sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Guy CAMON à 12 voix (contre 1 voix pour M. Patrick NARDOU) en qualité d'élus chargé des questions de défense de la commune de Rauzan.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

